

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BELLETERRE
DISTRICT DE TÉMISCAMINGUE

Belleterre, 11 septembre 2018

À une assemblée régulière du conseil de la ville de Belleterre tenue au lieu ordinaire de ses sessions ce 14e jour d'août 2018 et à laquelle sont présents :

Diane Lefebvre, Guylaine Breton, Roger Phillips, André Gauthier, Nathalie Savard, Cécile Pichette

Tous formant quorum sous la présidence du maire monsieur **Bruno Boyer**, il est vingt heures.

Huis-clos de dix-neuf heures à dix heures trente.

18-09-01 Adoption de l'ordre du jour :

Il est proposé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant ouvert le point affaires nouvelles.

18-09-02 Adoption du procès-verbal;

Les conseillers ayant pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 14 août 2018 et de la session spéciale du 30 août 2018, il est proposé par Guylaine Breton et accepté à l'unanimité que lesdits procès-verbaux soient adoptés et signés tel que présenté.

18-09-03 Adoption des comptes et salaires du mois d'août 2018 :

Il est proposé par Roger Phillips et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les comptes d'août 2018 déjà payées au montant de 5008.05\$ et les comptes à payés au montant de 27456.90\$ vérifiés par le maire Bruno Boyer et la conseillère Nathalie Savard ainsi que les prélèvements au montant de 8236.68\$ et les salaires nets au montant de 8560.13\$ soient acceptés et payés.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées par le conseil.

Signé à Belleterre, 11 septembre 2018

Secrétaire-Trésorière

Période de question

Aucune question

18-09-04 Projet construction bâtiment Patinoire Festival de Musique :

Un projet de construction d'une scène à l'extérieur de la patinoire pour éviter de monter la tente à tous les ans
Puisque ce projet est une bonne alternative et permettra au Festival d'accueillir encore plus de gens sur le site vu le déplacement de la scène;

Il est proposé par André Gauthier et résolu à l'unanimité de demander à la Directrice Générale de vérifier les subventions disponibles et de revenir à une prochaine séance du conseil avec les informations.

18-09-05 Avis de motion code d'éthique des employés municipaux:

Je Nathalie Savard, conseillère au poste 5 de la Ville de Belleterre, donne avis de motion de la présentation d'un règlement adoptant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Belleterre qui sera soumis au conseil pour adoption lors d'une prochaine séance. Une dispense de lecture est également demandée.

Les valeurs de la ville de Belleterre en matière d'éthique sont :

1° : L'intégrité des employés;

2° : L'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la ville de Belleterre;

3° : La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;

4° : Le respect envers les membres du conseil de la ville de Belleterre, les autres employés de la ville de Belleterre et des citoyens;

5° : La loyauté envers la ville de Belleterre;

6° : La recherche de l'équité.

Tout employé doit faire preuve d'intégrité, d'honnêteté, d'objectivité et d'impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions. Les valeurs énoncées au présent Code devront guider tout employé à qui elles s'appliquent, et ce, dans une perspective d'intérêt public.

18-09-06 Projet de règlement no 2018-131 Code d'éthique des employés municipaux:

Il est proposé par Cécile Pichette et accepté à l'unanimité d'adopter le projet de règlement sur le Code d'éthique des employés municipaux.

Discussion sur l'ancien Backoe (Monsieur Marquis nous offre 1000.00\$ pour sa disposition, offre que nous refusons)

18-09-07 Soumission étude géotechnique pour projet eau potable :

Il est proposé par Diane Lefebvre accepté à l'unanimité la soumission de SNC-LAVALIN GME QUEBEC INC. au montant de 20 700.00\$ plus taxes pour l'étude géotechnique (forage pour le bâtiment).

18-09-08 Résolution autorisant la conclusion d'une entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST) dans un contexte de prévention entre (nom de votre municipalité) et la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT).

CONSIDÉRANT la résolution 18-06-04 du conseil municipal, adoptée le 12 juin 2018 et annonçant la participation de la municipalité à une mise en commun d'une ressource en santé et sécurité dans un contexte de prévention;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, la MRCT et les autres parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST) dans un contexte de prévention;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Guylaine Breton, appuyé par Roger Phillips et résolu à l'unanimité/majorité des conseiller présents :

❖ Le conseil municipal autorise la conclusion d'une entente relative à la mise en commun d'une ressource en santé et sécurité du travail (SST) dans un contexte de prévention. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite.

❖ Le conseil municipal autorise le maire Bruno Boyer et la directrice générale Josée Rivard à signer ladite entente.

18-09-09 **Résolution autorisant la conclusion d'une entente relative à à l'achat et la mise en commun d'équipements pour des services d'aqueduc et d'égout entre la Ville de Belleterre et la municipalité de Béarn :**

Considérant que la Ville de Belleterre et la municipalité de Béarn désirent se prévaloir des dispositions ~~des articles 569 et suivants~~ du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et ~~des articles 468 et suivants~~ de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) pour conclure une entente relative à l'achat et la mise en commun d'équipements pour des services d'aqueduc et d'égout;

Considérant que par sa résolution 18-06-08, la Ville de Belleterre confirmait le choix des équipements et de sa participation au financement de ces derniers;

En conséquence, il est proposé par le conseiller André Gauthier et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Ville de Belleterre autorise la conclusion d'une entente relative à l'achat et la mise en commun d'équipements pour des services d'aqueduc et d'égout avec la municipalité de Béarn. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;
- Le maire et la directrice générale / secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ladite entente.

18-09-10 **Soumission gravier concassé chemin Belleterre-Laforce:**

Soumission reçue :

- Transport Richard Lambert : 6.50 \$ la tonne + taxes, redevances, chargement et livraison non incluse.
- Transport Beulé Inc. :6.50 \$ la tonne + taxes redevances, chargement et livraison non inclus.

Il est proposé par Nathalie Savard et résolu à l'unanimité de prendre Transports Richard Lambert pour notre subvention de l'amélioration du réseau routier. Le concassé sera livrée le 1^{er} octobre 2018.

Discussion sur le barrage à la station de pompage (Les travaux de réparation d'urgence sont prévu par le centre Hydrique dans la semaine du 1^{er} octobre)

18-09-11 **Réparation de Trottoir :**

Il est proposé par Cécile Pichette et résolu à l'unanimité de faire la réparation de trottoir suivant :

- sur la 2^e avenue en face de l'adresse civique 249 2^e avenue jusqu'à environ le 265 2^e avenue

- sur la 3^e rue du coin de l'adresse civique 239, 2^e avenue jusqu'au coin du 232, 3^e avenue
- sur la 3^e avenue en face de l'adresse civique 219 3^e avenue

Discussion sur l'entente entre la MRCT et le règlement pour animaux (aucun changement nous continuons)

Discussion sur le toit du garage derrière le bureau municipal (a mettre au prochain budget)

Discussion sur le vol de panneau baignade à vos risques et le panneau de la MCRT installer au quai public

Période de question

Aucune question

18-09-12

Levée de l'assemblée :

Il est proposé par Cécile Pichette et accepté à l'unanimité de clore l'assemblée, il est précisément vingt et une heures cinq lorsque les délibérations prennent fin.

Maire

Secrétaire-Trésorière
Directrice-générale